

**SENIORS: calendrier général 2019-2020**

A titre indicatif

**DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL**

	D1, D2 et D3	D4	Coupe Moselle	Coupes Réserves	Coupe France	Coupe LGEF
<b>AOUT</b>						
dimanche 11 août 2019	Trophée "Champion de MOSELLE" 2019: phase 1					
jeudi 15 août 2019	Trophée "Champion de MOSELLE" 2019: finale					
dimanche 18 août 2019					2	
dimanche 25 août 2019			1		MR	
<b>SEPTEMBRE</b>						
dimanche 1 septembre 2019	1	1				
dimanche 8 septembre 2019	2	2				
dimanche 15 septembre 2019	3	3			3	
dimanche 22 septembre 2019	4	4				
dimanche 29 septembre 2019	MR	MR	2	1	4	1
<b>OCTOBRE</b>						
dimanche 6 octobre 2019	5	5				
dimanche 13 octobre 2019	6	6			5	2
dimanche 20 octobre 2019	7	7				
dimanche 27 octobre 2019	8	8			6	3
<b>NOVEMBRE</b>						
vendredi 1 novembre 2019					MR	MR
dimanche 3 novembre 2019	MR	MR	3	2		
dimanche 10 novembre 2019	9	9				
lundi 11 novembre 2019	Armistice					
dimanche 17 novembre 2019	10	MR			7	4
dimanche 24 novembre 2019	11	MR				
<b>DECEMBRE</b> Congés scolaires du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus						
dimanche 1 décembre 2019	MR	MR	1/32	1/32		
dimanche 8 décembre 2019	MR		MR	MR	8	16e
dimanche 15 décembre 2019	MR		MR	MR		
<b>TREVE hivernale du 19 décembre 2019 au 28 février 2020 inclus</b>						
<b>JANVIER</b>						
dimanche 5 janvier 2020					1/32	
dimanche 12 janvier 2020					1/16	
mardi 29 janvier 2019					1/8	
<b>FEVRIER</b> Congés scolaires du 15 février au 1er mars inclus						
dimanche 9 février 2020						MR
dimanche 16 février 2020						
dimanche 23 février 2020						
<b>MARS</b>						
dimanche 1 mars 2020	MR		1/16	1/16		8e
dimanche 8 mars 2020	12	1				
dimanche 15 mars 2020	13	2				
dimanche 22 mars 2020	14	3				MR
dimanche 29 mars 2020	MR	MR	1/8	1/8		
<b>AVRIL</b> Congés scolaires du 11 avril au 26 avril inclus						
dimanche 5 avril 2020	15	4				
samedi 11 avril 2020	WE Pâques	MR	MR			
dimanche 12 avril 2020	WE Pâques					
lundi 13 avril 2020	WE Pâques	MR	MR	1/4	1/4	1/4
dimanche 19 avril 2020	16	5				
dimanche 26 avril 2020	17	6				
<b>MAI</b> Pont Ascension 21 au 24 mai inclus						
vendredi 1 mai 2020	Fête travail	MR	MR	1/2	1/2	
dimanche 3 mai 2020		18	7			
vendredi 8 mai 2020	Armistice	MR	MR			
dimanche 10 mai 2020		19	8			1/2
dimanche 17 mai 2020		20	9			
jeudi 21 mai 2020	Ascension	MR		Finale	Finale	
dimanche 24 mai 2020		21	10			
samedi 30 mai 2020	Pentecôte					
dimanche 31 mai 2020	Pentecôte					Finale
<b>JUIN</b>						
lundi 1 juin 2020	Pentecôte					
dimanche 7 juin 2020		22	11			
dimanche 14 juin 2020						
dimanche 21 juin 2020	Trophée "Champion de MOSELLE" 2020:1/2 finale					
mercredi 24 juin 2020	Trophée "Champion de MOSELLE" 2020: finale en nocturne					

## CALENDRIER JEUNES SAISON 2019-2020

Dates		U19	U18	U17	U15	Festival U13	Festival Réserves U13	U13 Inter District	U13 D1	U13 D2	U13 D3	Coupe Moselle	Coupe Réserves
<b>SEPTEMBRE</b>													
Dimanche	1												
Samedi	7							1	1	1	1		
Dimanche	8												
Samedi	14	1	1	1				2	2	2	2		
Dimanche	15				1								
Samedi	21	2	2	2		1er T	1er T Aller	3	3				
Dimanche	22				2								
Samedi	28	3	3	3				4	4	3	3		
Dimanche	29				3								
<b>OCTOBRE</b>													
Samedi	5	4	4	4				5	5	4	4		
Dimanche	6				4								
Samedi	12	5	5	5		2ème T	1er T Retour	6	6	MR	MR		
Dimanche	13				5								
Samedi	19							MR	MR	MR	MR	1er T	1er T
Dimanche	20												
Samedi	26							MR	MR	MR	MR		
Dimanche	27												
<b>NOVEMBRE</b>													
vendredi	1	Toussaint	MR	MR	MR		MR						
Samedi	2					MR	3ème T	2ème T aller	MR	MR	MR	MR	2ème T 2ème T
Dimanche	3												
Samedi	9		6	6	6			7	7	5	5		
Dimanche	10				6								
Lundi	11	Armistice	MR	MR	MR							MR	MR
Samedi	16		7	7	7			8	8	6	6		
Dimanche	17				7								
Samedi	23		8	8	8								
Dimanche	24				8								
Samedi	30		9	9	9			MR					
<b>DECEMBRE</b> Congés scolaires du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus													
Dimanche	1				9								
Samedi	7		MR	MR	MR			MR	MR	MR	MR	3ème T	3ème T
Dimanche	8				MR								
Samedi	14		MR	MR	MR			MR	MR	MR	MR	MR	MR
Dimanche	15				MR								
<b>JANVIER</b> TREVE HIVERNALE DU 19 décembre 2019 au 28 février 2020 inclus													
<b>FEVRIER</b> Congés scolaires du 15 février au 1er mars inclus													
<b>MARS</b>													
Samedi	7		1	1	1			1	1	1	1		
Dimanche	8				1								
Samedi	14		2	2	2			2	2	2	2		
Dimanche	15				2								
Samedi	21					1/2	2ème T retour	MR	MR	MR	MR	1/16 ème	
Dimanche	22												
Samedi	28		3	3	3			3	3	3	3		
Dimanche	29				3								
<b>AVRIL</b> Congés scolaires du 11 avril au 26 avril inclus													
Samedi	4		4	4	4			MR	MR	MR	MR		
Dimanche	5				4	Finales							
Vendredi	10	WE Pâques											
Samedi	11	WE Pâques	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR		
Dimanche	12	WE Pâques	MR	MR	MR	MR							
Lundi	13	WE Pâques											
Samedi	18								MR	MR	MR		
Dimanche	19												
Samedi	25							4	4	4	4	1/4	1/4
Dimanche	26												
<b>MAI</b> Pont Ascension 21 au 24 mai inclus													
Vendredi	1	Fête travail											
Samedi	2		5	5	5			5	5	5	5		
Dimanche	3				5								
Vendredi	8	Vict. 1945										1/2	1/2
Samedi	9		6	6	6			6	6	6	6		
Dimanche	10				6								
Samedi	16		7	7	7			7	7	7	7	MR	MR
Dimanche	17				7								
Jeudi	21	Ascension	MR	MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR		
Samedi	23		8	8	8			8	8	8	8		
Dimanche	24				8							MR	MR
Samedi	30	Pentecôte	MR	MR	MR			MR	MR	MR	MR		
Dimanche	31	Pentecôte			MR								
<b>JUIN</b>													
Lundi	1	Pentecôte											
Samedi	6		9	9	9			9	9	9	9		
Dimanche	7				9								
Samedi	13						Finales					Finales	Finales
Dimanche	14											Finales	Finales

**CALENDRIER GENERAL SENIORS 2019/2020**

	Infos	National 3 Gpe de 14	Régional 1 Gpe de 14	Régional 2 Gpe de 14	Régional 3 Gpe de 12	Horaires	COUPES	
							France	Grand Est
<b>AOUT</b>								
mercredi 14 août 2019								
jeudi 15 août 2019								
dimanche 18 août 2019		1				15.00	2	
dimanche 25 août 2019		2	1	1		15.00	MR	
<b>SEPTEMBRE</b> <span style="float: right;">Rentrée scolaire le 02.09</span>								
dimanche 1 septembre 2019		3	2	2	1	16.00		
mercredi 4 septembre 2019			3	3		20.00		
dimanche 8 septembre 2019		4	4	4	2	15.00		
mercredi 11 septembre 2019		5				20.00		
dimanche 15 septembre 2019				MR	MR	15.00	3	
dimanche 22 septembre 2019		6	5	5	3	15.00		
dimanche 29 septembre 2019						15.00	4	1
<b>OCTOBRE</b> <span style="float: right;">Congés scolaires du 19.10 au 03.11 inclus</span>								
dimanche 6 octobre 2019		7	6	6	4	15.00		
dimanche 13 octobre 2019		MR	MR	MR	MR	15.00	5	2
dimanche 20 octobre 2019		8	7	7	5	15.00		
dimanche 27 octobre 2019	🕒 → 🕒	MR	MR	MR	MR	14.30	6	3
<b>NOVEMBRE</b>								
vendredi 1 novembre 2019		MR	MR	MR	MR	14.30	MR	MR
dimanche 3 novembre 2019		9	8	8	6	14.30		
dimanche 10 novembre 2019		10	9	9	7	14.30		
lundi 11 novembre 2019	Armistice							
dimanche 17 novembre 2019		MR	MR	MR	MR	14.30	7	4
dimanche 24 novembre 2019		11	10	10	8	14.30		
<b>DECEMBRE</b> <span style="float: right;">Congés scolaires du 21.12 au 05.01 inclus</span>								
dimanche 1 décembre 2019		12	11	11	9	14.30		
dimanche 8 décembre 2019		MR	MR	MR	MR	14.30	8	16es
dimanche 15 décembre 2019		13	12	12	10	14.30		
dimanche 22 décembre 2019		MR				14.30		
<b>JANVIER 2020</b>								
dimanche 5 janvier 2020							32es	
dimanche 12 janvier 2020								
dimanche 19 janvier 2020		MR				14.30	16es	
mercredi 29 janvier 2020							8es	
dimanche 26 janvier 2020		14				14.30		
<b>FEVRIER</b> <span style="float: right;">Congés scolaires du 15.02 au 01.03 inclus</span>								
dimanche 2 février 2020		15				14.30		
mercredi 5 février 2020								
dimanche 9 février 2020		MR	MR	MR	MR	14.30		MR
dimanche 16 février 2020		16	13	13	MR	14.30		
dimanche 23 février 2020		17	14	14	MR	14.30		
mercredi 26 février 2020								
<b>MARS</b>								
dimanche 1 mars 2020		MR	MR	MR	MR	14.30		1/8es
mercredi 4 mars 2020								
dimanche 8 mars 2020		18	15	15	11	14.30		
dimanche 15 mars 2020		19	16	16	12	14.30		
mercredi 18 mars 2020								
dimanche 22 mars 2020	🕒 → 🕒	MR	MR	MR	MR	15.00		MR
dimanche 29 mars 2020		20	17	17	13	15.00		
<b>AVRIL</b> <span style="float: right;">Congés scolaires du 11.04 au 26.04 inclus</span>								
mercredi 1 avril 2020								
dimanche 5 avril 2020		21	18	18	14	15.00		
samedi 11 avril 2020	WE Pâques	MR	MR	MR	MR	15.00		
dimanche 12 avril 2020	WE Pâques							1/4es
lundi 13 avril 2020	WE Pâques	MR	MR	MR	MR	15.00		
dimanche 19 avril 2020		22	19	19	15	15.00		
dimanche 26 avril 2020		23	20	20	16	15.00		
<b>MAI</b>								
vendredi 1 mai 2020	Fête du Travail		MR	MR	MR	15.00		
dimanche 3 mai 2020		24	21	21	17	15.00		
vendredi 8 mai 2020	Armistice		MR	MR	MR	15.00		
dimanche 10 mai 2020		MR	22	22	18	15.00		1/2es
mercredi 13 mai 2020		MR				20.00		
dimanche 17 mai 2020		25	23	23	19	15.00		
jeudi 21 mai 2020	Ascension		MR	MR	MR	15.00		
dimanche 24 mai 2020		26	24	24	20	15.00		
samedi 30 mai 2020	Pentecôte		MR	MR	MR	15.00		
dimanche 31 mai 2020	Pentecôte		MR	MR	MR	15.00		Finale
<b>JUIN</b>								
lundi 1 juin 2020	Pentecôte		MR	MR	MR	15.00		
dimanche 7 juin 2020	Fête des Mères		25	25	21	15.00		
dimanche 14 juin 2020			26	26	22	15.00		
dimanche 21 juin 2020	Fête des Pères							
dimanche 28 juin 2020								

44003

## CALENDRIER GENERAL DES COMPETITIONS JEUNES LGEF

Saison 2019 / 2020

CALENDRIER  
ALLER

		COUPES	FUT.	CHAMPIONNATS											
		Gambardella	U13 Fest FOOT	FUTSAL U14	U18 R1 LGEF	U16 R1 LGEF	U14 R1 LGEF	U15 GRAND EST ORANGE	U19 R2 LGEF	U17 R2 LGEF	U15 R2 LGEF	U18 R3 Alsace Lorraine	U16 R3 Alsace Lorraine	U14 R3 Alsace Lorraine	Groupes à 13 et 14
<b>SEPTEMBRE</b>		Vacances scolaires jusqu'au 1er septembre inclus													
Dimanche	1-sept.														
Samedi	7-sept				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Dimanche	8-sept	1													
Samedi	14-sept				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Dimanche	15-sept														
Samedi	21-sept		1er T		MR	3	3	3	MR	MR	3	MR	3	3	MR
Dimanche	22-sept	2													
Samedi	28-sept				4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Dimanche	29-sept														
<b>OCTOBRE</b>		Congés scolaires du 19/10 au 03/11 inclus													
Samedi	5-oct				5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Dimanche	6-oct														
Samedi	12-oct				MR	6	6	6	MR	MR	6	MR	6	6	MR
Dimanche	13-oct	3													
Congés Scolaires	Samedi	19-oct	2e		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	Dimanche	20-oct													
	Samedi	26-oct		1	6	MR	MR	MR	6	6	MR	6	MR	MR	6
	Dimanche	27-oct													
<b>NOVEMBRE</b>															
Congés Scolaires	Vendredi	1-nov			MR	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
	Samedi	2-nov			MR	MR	MR	12	MR	MR	MR	MR	MR	MR	12
	Dimanche	3-nov	1/2F												
	Samedi	9-nov				8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Dimanche	10-nov.														
Lundi	11-nov.				MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
Samedi	16-nov				MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
Dimanche	17-nov	Fin													
Samedi	23-nov				9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Dimanche	24-nov	MR													
Samedi	30-nov				10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
<b>DECEMBRE</b>		Congés scolaires du 21/12 au 05/01 inclus													
Dimanche	1-déc														
Samedi	7-déc				11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
Dimanche	8-déc														
Samedi	14-déc				3*	MR	MR	MR	3*	3*	MR	3*	MR	MR	3*
Dimanche	15-déc	64è													
Congés Scolaires	Samedi	21-déc													
	Dimanche	22-déc													
	Samedi	28-déc													
	Dimanche	29-déc													
<b>JANVIER 2020</b>															
Congés Scolaires	Jeudi	2-janv													
	Vendredi	3-janv													
	Samedi	4-janv		2											
	Dimanche	5-janv.													
Samedi	11-janv														
Dimanche	12-janv	32 è													
Samedi	18-janv			3											
Dimanche	19-janv														
Samedi	25-janv														
Dimanche	26-janv														

## CALENDRIER GENERAL DES COMPETITIONS JEUNES

### Saison 2019 / 2020



#### CALENDRIER RETOUR

		COUPES	FUT.	CHAMPIONNATS											
		Gambardella	U13 Festival FOOT	FUTSAL	U18 R1 LGEF	U16 R1 LGEF	U14 R1 LGEF	U15 GRAND EST ORANGE	U19 R2 LGEF	U17 R2 LGEF	U15 R2 LGEF	U18 R3 Alsace Lorraine	U16 R3 Alsace Lorraine	U14 R3 Alsace Lorraine	Groupes à 13 et 14
<b>FEVRIER</b>		Congés scolaires du 15/02 au 01/03 inclus													
	Samedi	1-févr													
	Dimanche	2-févr	16è												
Congés Scolaires	Samedi	8-févr													
	Dimanche	9-févr													
	Samedi	15-févr													
	Dimanche	16-févr													
	Samedi	22-févr													
	Dimanche	23-févr	8è												
	Samedi	29-févr				12	12	12	14	12	12	12	12	12	12
<b>MARS</b>															
	Dimanche	1-mars													
	Samedi	7-mars			13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
	Dimanche	8-mars													
	Samedi	14-mars			MR	MR	MR	15	MR	MR	MR	MR	MR	MR	15
	Dimanche	15-mars	1/4F												
	Samedi	21-mars	3e T		14	14	14	16	14	14	14	14	14	14	16
	Dimanche	22-mars													
	Samedi	28-mars			15	15	15	17	15	15	15	15	15	15	17
	Dimanche	29-mars													
<b>AVRIL</b>		Congés scolaires du 11/04 au 26/04 inclus													
Congés Scolaires	Samedi	4-avr	F Dist		16	16	16	18	16	16	16	16	16	16	18
	Dimanche	5-avr													
	Samedi	11-avr			MR	MR	MR	19	MR	MR	MR	MR	MR	MR	19
	Dimanche	12-avr	1/2F												
	Lundi	13-avr			MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
	Samedi	18-avr			MR	MR	MR	20	MR	MR	MR	MR	MR	MR	20
	Dimanche	19-avr													
	Samedi	25-avr	Fin		17	17	17	21	17	17	17	17	17	17	21
	Dimanche	26-avr													
<b>MAI</b>															
	Vendredi	1-mai			MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
	Samedi	2-mai	Fin LGEF		18	18	18	22	18	18	18	18	18	18	22
	Dimanche	3-mai													
	Vendredi	8-mai			MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
	Samedi	9-mai			19	19	19	23	19	19	19	19	19	19	23
	Dimanche	10-mai													
	Samedi	16-mai			20	20	20	24	20	20	20	20	20	20	24
	Dimanche	17-mai													
	Jeudi	21-mai			MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
	Samedi	23-mai			21	21	21	25	21	21	21	21	21	21	25
	Dimanche	24-mai													
	Samedi	30-mai			MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
	Dimanche	31-mai													
<b>JUIN</b>															
	Lundi	1er juin			MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR
	Samedi	6-juin	F Na		22	22	22	26	22	22	22	22	22	22	26
	Dimanche	7-juin	F Na												
	Samedi	13-juin			B CN										

# LES ÉCOLES D'ARBITRAGE ET LES PRÉPARATIONS DES CANDIDATS EN MOSELLE

Mesdames et Messieurs les Arbitres, retenez ces dates ... Et profitez du mieux possible de ces formations.

## SCA DE FORBACH

Dates	GROS REDERCHING Mairie à 19H00	FUTSAL
Septembre 19	Lundis 02, 09 et 16	Le 01/10/19, 19h00 Foyer de Marienau
Mars 20	Lundis 02 et 09	

## SCA DE HAYANGE

GUENTRANGE Salle de Réunion du Stade à 18H30	Écoles d'Arbitrage	Séances de préparation D2	Préparations des Candidats JAL	Futsal (2 séances) Guentrange 18H45
Septembre 19		Lundi 23 Vendredi 27	Mercredi 25	Vendredis 27 Sept. et 04 Oct. 19
Octobre 19	Vendredis 11 et 25	Lundis 07, 14 et 21 Vendredis 04 et 18	Mercredis 02, 09 et 16	
Novembre 19	Lundi 04 Vendredis 15, 22 et 29	Vendredi 08 Mardi 12	Mercredis 06, 13, 20 et 27	<u>Stage Arbitres débutants</u>  Dimanche 02/02/2020
Décembre 19	Lundis 02, 09 et 16		Mercredis 04, 11 et 18	
Janvier 20	Lundis 06, 13 et 20		Mercredis 08, 15, 22 et 29	

## SCA DE METZ

METZ District Mosellan de Football à 18H15	Ecoles d'arbitrage	Futsal (séance unique)
Octobre 19	Vendredis 04 et 18	District Mosellan de Football à 18H15 Vendredi 08 Novembre 2019 (sur convocation)
Novembre 19	Vendredis 08 et 22	
Décembre 19	Vendredi 06	
Mars 20	Vendredi 20	
Avril 20	Vendredi 03	

## SCA DE SARREBOURG

Dates	DIEUZE à 19H00 Centre Social chemin du calvaire	SARRALTROFF à 19 heures Salle de l'Auberge au Lion d'Or
Septembre 19	Vendredi 27	Vendredi 06
Octobre 19	Vendredi 25	Vendredi 11
Novembre 19	Vendredi 22	Vendredi 08
Décembre 19	Vendredi 13	Vendredi 06
Mars 20	Vendredi 20	Vendredi 13

---

Le « Compte FFF » permet de saisir vos **indisponibilités**.

Néanmoins, il demeure nécessaire et **OBLIGATOIRE**, d'en informer par mail votre ou vos secrétaires de désignations SCA, CDA ou CRA

---

Grâce à la mise en place des rapports disciplinaires informatisés et uniformes, le nombre de rapports manquants va en décroissant. Quelques anomalies restent d'actualité et assombrissent les bonnes habitudes de beaucoup d'entre vous.

- tout d'abord, lorsque vous vous déplacez et que le **terrain est impraticable** (avec ou sans présentation d'arrêté municipal), vous devez absolument être en mesure d'inscrire sur la feuille de match papier votre avis sur l'état du terrain.

**Même si vous avez écrit cet avis, il est nécessaire de faire un rapport explicatif.**

Par contre, inutile de récupérer l'arrêté municipal

- ne pas utiliser la FMI, mais faire une feuille de match PAPIER, plus rapport complémentaire
- si vous êtes arbitre assistant et qu'un incident (exclusion ou autre) se déroule près de votre zone, il vous est expressément demandé de faire également un rapport en plus du central, qui devra dans tous les cas en faire un.
- Les rapports doivent nous parvenir dans les 48h00 : MM. Barrat et Merulla

**Il est demandé à tous les arbitres et membres de CDA/SCA de faire un rapport circonstancié DANS TOUS LES CAS de rencontres où il y a eu une anomalie quelconque, ceci, afin de ne pas réclamer de rapport plusieurs semaines après les faits – Match arrêté, absence d'équipe(s), procédure d'urgence, terrain impraticable, toutes les rencontres n'ayant pas eu leur durée réglementaire ...**

---

## Connaissez-vous les Secrétaires de la CDA et des SCA ?



**R. BECKER**  
SCA Forbach



**P. BARRAT**  
CDA 57



**J. GRANDPIERRE**  
SCA Hayange



**G. BERNARD**  
SCA Metz



district  
Mosellan  
de football



**JL BELCOUR**  
SCA Sarrebourg

**Commission Départementale d'Arbitrage  
de la MOSELLE**



# Modifications des Lois du jeu 2019 - 2020

**Commission Départementale d'Arbitrage  
de la MOSELLE**



## Philosophie des Modifications

*Améliorer les comportements et  
accroître le respect*

*Augmenter le temps de jeu*

*Plus d'équité et moins d'abus*

## CDA MOSELLE

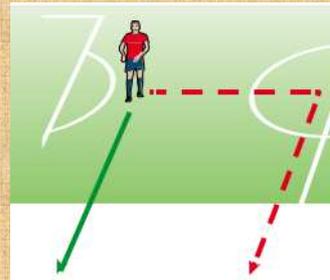
### LOI III : LES JOUEURS (SORTIE D'UN JOUEUR)



IFAB : « Un joueur remplacé devra quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement / immédiatement au niveau de la ligne médiane. »

« L'idée est d'améliorer les comportements, de donner plus de temps de jeu, de favoriser le spectacle. On voyait trop de joueurs remplacés qui prennent beaucoup de temps. Ça suscitait des tensions. »

**Un joueur adoptant une attitude contraire à l'esprit des Lois du Jeu sera sanctionné pour comportement antisportif (retarder la reprise du jeu).**



## CDA MOSELLE

### LOI V : L'ARBITRE (CARTONS AUX OFFICIELS D'EQUIPE)



L'IFAB: « Les arbitres pourront dorénavant infliger un carton jaune ou un carton rouge à un officiel d'équipe en cas de mauvaise conduite. Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton jaune ou rouge, selon le cas. »

« Cela vise à améliorer les comportements sur les bancs. Jusqu'ici, on ne pouvait pas donner d'avertissement à un entraîneur ou un membre du staff. Simplement à des joueurs remplaçants. Maintenant, avec l'avertissement, il y aura une forme de prévention avant la décision plus grave. Et ce sera plus lisible pour tous les acteurs du match et pour le public. »



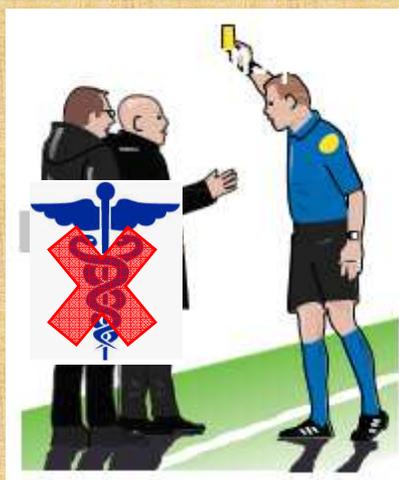
**CDA  
MOSELLE**

**LOI V : L'ARBITRE  
(CARTONS AUX OFFICIELS D'EQUIPE)**



**Exception** : Un officiel d'équipe médical qui a été exclu peut rester si son équipe ne dispose d'aucune autre personne pour le remplacer dans cette fonction.

**Objectif** : garantir la sécurité des joueurs (rôle primordial de l'arbitre)



**CDA  
MOSELLE**

**LOI V : L'ARBITRE  
(SORTIE D'UN BLESSÉ SUR PENALTY)**



Un joueur peut être soigné sur le terrain si un pénalty a été accordé et si le joueur blessé est le tireur attitré de son équipe.

**Objectif** : ne pas pénaliser l'équipe qui a subi une faute.

**CDA  
MOSELLE**

**LOI VII : DUREE D'UN MATCH  
(LES PAUSES FRAICHEURS)**



L'arbitre peut prolonger chaque période pour compenser les arrêts de jeu de nature médicale comme les pauses de récupération (1 mn maximum) et les pauses fraicheurs (90 secondes à 3 minutes).

**Objectif** : assurer la sécurité des joueurs sans ralentir le jeu



**CDA  
MOSELLE**

**LOI VIII : COUP D'ENVOI ET REPRISE  
DE JEU (LE TOSS)**



L'équipe qui remporte le TOSS choisit désormais ou le camp ou la possession du ballon

L'équipe perdante aura donc le deuxième choix ( exemple : le ballon, si l'équipe vainqueur a choisi le camp)

**Objectif** : adapter le règlement aux demandes des joueurs

**CDA  
MOSELLE**

**LOI VIII : COUP D'ENVOI ET REPRISE  
DE JEU (LA BALLE A TERRE)**



L'IFAB: « La nouvelle procédure vise à ne plus “disputer” les balles à terre, ce qui signifie que le ballon sera rendu à un seul joueur, tous les autres devant se tenir à **au moins quatre mètres**. Le jeu se poursuivra alors normalement sans que la balle ne soit rendue à l'adversaire.

Si le jeu a été arrêté alors que le ballon ou la dernière touche de balle était dans la **surface de réparation**, la balle à terre sera effectuée au bénéfice du **gardien de but**. Dans tous les autres cas, la balle à terre sera effectuée au bénéfice d'un joueur de l'équipe qui était en **possession du ballon** au moment de l'arrêt du jeu, à l'endroit de la dernière touche de balle. »

« Il s'agit de clarifier les pratiques et de ne pas perdre de temps. L'arbitre donnera tout simplement le ballon à l'équipe qui l'avait auparavant. »

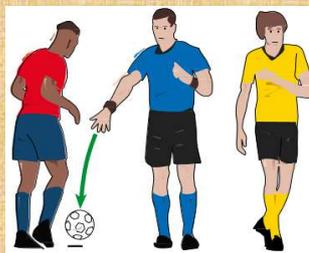
**CDA  
MOSELLE**

**LOI VIII : LA BALLE A TERRE  
(Contact du Ballon avec l'Arbitre)**



**Balle à terre accordée dans les cas suivants :**

- Un arbitre touche le ballon alors qu'une équipe peut entamer une attaque prometteuse
- Ballon entre directement dans le but après contact avec l'arbitre
- Ballon est récupéré par l'équipe adverse après un contact avec l'arbitre



**Dans tous les autres cas**  
de contact entre un ballon et un arbitre, le jeu doit se poursuivre

**CDA  
MOSELLE**

**LOI XII: FAUTES ET INCORRECTIONS  
(LES MAINS SANCTIONNABLES)**



1

**Les mains sont sanctionnables si :**

- Un joueur touche délibérément le ballon du bras ou de la main avec un mouvement vers le ballon
- S'il marque ou crée une occasion de but après avoir touché le ballon du bras ou de la main (main offensive)
- Marque directement de la main même de manière accidentelle

**CDA  
MOSELLE**

**LOI XII: FAUTES ET INCORRECTIONS  
(LES MAINS SANCTIONNABLES)**



2



**Cas général :**

- il y a faute si le joueur augmente artificiellement la surface de son corps
- si la main est au-dessus du niveau de l'épaule (sauf si le joueur a d'abord touché volontairement le ballon avec une autre partie de son corps).

**CDA  
MOSELLE**

**LOI XII: FAUTES ET INCORRECTIONS  
(LES MAINS NON SANCTIONNABLES)**



**Il n'y a pas  
faute si :**

- Le joueur touche directement le ballon de la main depuis une autre partie de son corps, ou de celle d'un adversaire ( ex : mauvais contrôle de la poitrine ).
- Si le joueur n'a pas augmenté artificiellement sa surface corporelle (main collé au corps )
- Si un joueur tombe et que son bras est positionné entre son corps et le sol (position naturelle de protection)

**CDA  
MOSELLE**

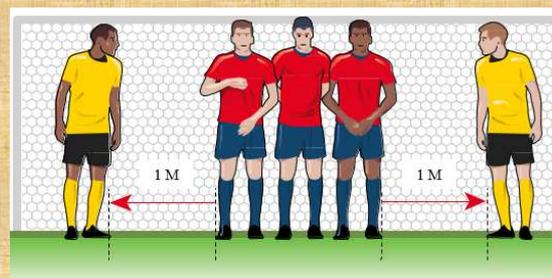
**LOI XIII : COUPS FRANCS  
( POSITION DE L'ATTAQUE  
LORS D'UN MUR)**



Lorsqu'un mur est constitué d'au moins 3 joueurs, les attaquants doivent se situer à au moins un mètre de ce mur jusqu'à ce que le coup-franc soit tiré

**Objectif :** éviter les altercations lorsqu'un attaquant essaie de faire intrusion dans un mur .

**Sanction en cas de non respect : CFI à l'équipe défendante**



**CDA  
MOSELLE**

**LOI XIV : LE PENALTY**



Lors de son exécution :

- Le but doit être immobile
- Le gardien ne doit pas toucher ni les filets, ni les poteaux, ni la barre
- Au moment du tir, le gardien doit **avoir au moins un pied sur la ligne** (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol), faute de quoi l'arbitre **peut** infliger une sanction disciplinaire, avant de redonner le signal de l'exécution

**CDA  
MOSELLE**

**CF ou CPB  
dans la SURFACE de REPARATION  
(pour la défense)**

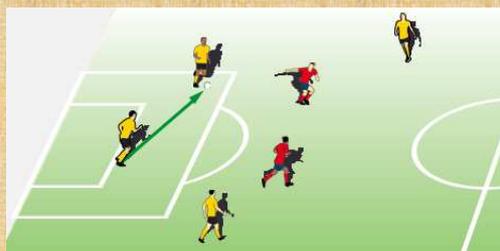


**L'IFAB : « Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc à exécuter dans sa propre surface de réparation, le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été touché et aura bougé. Il n'aura donc plus à sortir de la surface de réparation pour pouvoir être joué. »**

**« L'idée est de donner encore plus de vivacité au jeu. Mais au moment où le ballon est touché, les adversaires doivent toujours se trouver en dehors de la surface. »**

**Si infraction,  
CPB ou CF à refaire**

**Si, au moment de l'exécution du coup de pied de but, des adversaires se trouvent encore à l'intérieur de la surface car ils n'ont pas eu le temps d'en sortir, l'arbitre laisse le jeu se poursuivre**



**CDA  
MOSELLE**

**DIVERS**



But marqué : Si le gardien de but envoie le ballon directement de la main dans le but de l'équipe adverse, **un coup de pied de but est accordé à cette dernière.**

Approche disciplinaire – Lorsque l'arbitre a décidé d'avertir ou d'exclure un joueur, le jeu ne doit pas reprendre avant que la sanction ait été infligée **à moins que l'équipe adverse joue rapidement le coup franc et se procure une occasion de but claire** avant que l'arbitre ait pu commencer la procédure de signification de la sanction disciplinaire ; **la sanction sera alors infligée au prochain arrêt de jeu**. Si la faute annihile une occasion de but manifeste, le joueur n'est qu'**averti** (considéré comme avantage)

Approche disciplinaire – Célébration d'un but  
Un joueur doit être averti – **même si le but est annulé**

**CDA  
MOSELLE**

**DIVERS**



Reprise du jeu après des fautes et incorrections

Si le ballon est en jeu et si le joueur commet la faute avec contact à l'intérieur du terrain contre :

- un adversaire : coup franc indirect ou direct ou penalty ;
- un coéquipier, un remplaçant, un joueur remplacé ou exclu, un officiel d'équipe ou un arbitre : coup franc direct ou penalty ;
- toute autre personne : balle à terre.

**Toutes les infractions verbales sont sanctionnées d'un coup franc indirect.**

Explication

Confirmation des différentes reprises du jeu pour les fautes avec contact, et confirmation que les infractions verbales sont sanctionnées par un coup franc indirect même si elles visent un arbitre.

**CDA  
MOSELLE**

**DIVERS**



Types de coups francs – Signal du coup franc indirect

L'arbitre signale un coup franc indirect en levant le bras à la verticale. Il maintient son bras dans cette position pendant l'exécution du coup franc et jusqu'à ce que le ballon touche un autre joueur, ne soit plus en jeu ou **qu'un but ne puisse clairement pas être marqué directement.**

Explication

De nombreux coups francs indirects sont trop loin du but adverse (notamment à la suite d'un hors-jeu) pour qu'un but risque d'être marqué directement ; les arbitres peuvent donc abaisser leur bras dès que le ballon est en jeu – car courir le bras en l'air n'est pas aisé.

# LE QUESTIONNAIRE

Le remplissage d'un questionnaire suppose, outre une connaissance approfondie des Lois du Jeu, l'acquisition d'une technique propre à ce genre d'épreuve et d'une méthode visant à réduire le temps nécessaire à l'accomplissement du devoir.

## I - Le gain de temps.

Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Pour gagner du temps, l'utilisation d'abréviations autorisées est indispensable :

_AVT = avertissement	_EXC = exclusion
_BAT = balle à terre	_HJ = hors-jeu
_CFD = coup franc direct	_SDB = surface de but
_CFI = coup franc indirect	_RCC = rapport à la commission compétente
_CPB = coup de pied de but	_SDR = surface de réparation
_CPC = coup de pied de coin	_SRA = sous réserve de l'avantage
_CPR = coup de pied de réparation	_SRCP Loi 8 ou Loi 13 = sous réserve des conditions particulières de la Loi 8 ou de la Loi 13
_CSC = contre son camp	

De même, afin de répondre le plus justement possible, une lecture attentive des énoncés permet une réponse concise et précise. Enfin, si une question pose problème, il faut savoir passer immédiatement à la suivante et revenir dessus en fin de questionnaire. Savoir économiser son temps, c'est pouvoir se relire et gagner le maximum de points.

## II - La technique.

Il est nécessaire d'écrire lisiblement sur le papier ce que l'on aurait fait sur le terrain ; ce qui suppose une parfaite connaissance des Lois du Jeu (la **loi XII** est primordiale).

## A- La question-type : question de pratique.

- 1) Le jeu est-il arrêté ou non ?  
L'équipe qui a le ballon peut-elle en tirer avantage ?
- 2) Y a-t-il un blessé ?
- 3) Faut-il une sanction administrative ?
- 4) Cette sanction a-t-elle une conséquence importante ?
- 5) Soit le ballon était **en jeu**  
Soit le ballon était **hors du jeu**
- 6) Faut-il établir un rapport ?

ARRET DU JEU

SRA

Evacuation du blessé

AVT / EXC

Nouveau gardien/capitaine

SANCTION TECHNIQUE

Reprise consécutive à l'arrêt ou remise en jeu à refaire

RCC

Si SRCP Loi 8 ou 13 : donner la définition la 1<sup>ère</sup> fois = sur la ligne de la SDB parallèle à la ligne de but à l'endroit le plus proche soit d'où la faute a été commise (CFI = Loi 13), soit d'où le ballon se trouvait à l'arrêt du jeu (BAT = Loi 8).

## B - Les questions équivoques : plusieurs réponses possibles.

Il s'agit notamment des questions à propos des tricheries sur CPR où l'on attend toutes les réponses possibles quant à la reprise du jeu ; des questions où l'on ne précise pas si le ballon est en jeu ; des questions où l'on emploie des termes flous tels que « adversaire », « joueur » etc...

## C - Les questions purement théoriques.

Il faut donner toutes les réponses ou le nombre qui est demandé : impraticabilité, ballon, pièce d'identité, remplacement, réserve pour faute technique, durée, ballon en jeu ou hors du jeu, but direct valable ou non valable, HJ, position de hors-jeu non sanctionnable, AVT, EXC, CFD, CFI.

Les Arbitres de la Finale Seniors F. Schweitzer



## ARBITRE DISTRICT 2      Saison 2019/2020

L'arbitre District 3 (ou Jeune Arbitre de District) peut solliciter sa candidature à l'examen District 2 en adressant une demande écrite (courrier ou courriel) au Secrétaire de sa SCA au plus tard le 15 octobre de la saison en cours. Dans ce cas, le candidat doit satisfaire à un examen théorique et pratique.

### A - CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre âgé de + de 18 ans au 1<sup>er</sup> mars de la saison en cours.
- Avoir été nommé District 3 ou Jeune Arbitre de District au plus tard le 1er Juin de la saison précédente
- N'avoir été l'objet d'aucune sanction dans les 12 mois précédant la candidature. Etre jugé apte par sa SCA
- Avoir obtenu la note de 13 / 20 sur un match de D3 lors d'une observation (par dérogation pour les Jeunes Arbitres de District, sur une rencontre de Jeunes Ligue).
- Avoir participé à un stage organisé par la CDA ou une des SCA

### B - EXAMEN THEORIQUE

Les examens théoriques se dérouleront dans un lieu désigné par la CDA à une date et une heure fixées par celle-ci. Le candidat, régulièrement convoqué par la CDA, subit un examen écrit comportant :

- Un questionnaire sur 10 points comportant des QCM (éventuellement des phases de jeu vidéo) et des questions ouvertes - Temps imparti de maxi 1 heure
- Un devoir écrit noté sur 10 points. Temps imparti de maxi 30 minutes

Le questionnaire et le devoir écrit sont préparés par la section technique de la CDA, mis sous pli cacheté et ouvert le jour de l'examen, en présence des candidats. La correction de l'examen théorique est assurée par la CDA

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 13 points sur les 20 possibles.

### C - EXAMEN PRATIQUE

Le candidat déclaré admis à l'examen théorique doit satisfaire à un examen pratique comportant l'arbitrage de deux matches de D2 devant un observateur de sa SCA

Le candidat doit être crédité d'une note égale ou supérieure à 13 / 20 par match sur deux rencontres

Le candidat ayant obtenu les notes exigées à l'examen pratique, est nommé « ARBITRE DISTRICT 2 » par le Comité de Direction du District, sur proposition de la CDA

Le candidat n'ayant pas obtenu les notes exigées à l'examen pratique, conserve le bénéfice de son examen théorique pour la saison suivante uniquement.

Situation des candidats « Jeune Arbitre de Ligue »

Sera considéré comme admis par équivalence à l'examen théorique « Arbitre District 2 », le candidat JAL qui a été reçu à l'examen théorique de sélection JAL organisé par la CDA. Il devra satisfaire à l'examen pratique « Arbitre District 2 » dans les mêmes conditions que ci-dessus pour être admis et nommé « Arbitre District 2 » par le Comité de Direction du DMF, sur proposition de la CDA

Le candidat conserve le bénéfice de son examen théorique pour la saison suivante.

### D – CLASSEMENT et RÉTROGRADATION

Les arbitres District 2 sont classés dans chaque SCA. Il est établi un classement commun des arbitres District 2 et Candidats D2 qui seront observés 2 fois en D2. En outre, les arbitres District 2 sont soumis aux critères de notation prévus à l'Annexe VIII.

Chaque SCA définit en fin de saison le nombre d'arbitre District 2 dont elle aura besoin la saison suivante.

Le dernier du classement établi par une SCA est rétrogradé arbitre District 3. En plus de cette descente automatique, la SCA pourra décider de descentes supplémentaires en fonction des nécessités et dans les cas suivants :

- lorsqu'il n'a pas participé deux années consécutives à un stage annuel organisé par une SCA (ou la CDA)
- en cas d'indisponibilités fréquentes.

### E – TEST PHYSIQUE

1. A compter de la saison 2016/2017, les candidats District 2 ainsi que tous les District 2 déjà nommés se verront proposer le passage du test physique organisé exclusivement par la CDA tel que décrit dans l'Annexe 11. La première session se déroulera à l'issue de l'examen théorique, le même jour. Le rattrapage est prévu avant la reprise du mois de Mars suivant.

2. A compter de la saison 2019/2020, ce test devient obligatoire, mais n'entraînera pas de descentes directes et automatiques en D3

3. Sa réussite génèrera un bonus de 0,75 à appliquer sur le classement commun des District 2 et candidats D2

4. La non-**réussite** au test n'engendrera ni sanction, ni malus

5. La non-**participation** au test engendrera un malus de -0,25 à appliquer sur le classement commun des District 2 et candidats D2



## ARRET D'UN MATCH TROP TENDU OU SUITE A DES FAITS GRAVES : PROTOCOLE DU DISTRICT MOSELLAN

Le Comité de Direction du DMF a décidé la mise en place d'un protocole « ARRÊT d'un match » qui permet à l'arbitre et autres officiels de garantir l'équité sportive d'une rencontre et de se protéger des atteintes à leur intégrité physique et morale.

### Le protocole

1. Avant chaque rencontre, une courte entrevue est instaurée par l'arbitre entre les dirigeants responsables des clubs en présence pour les informer des modalités d'application du protocole « ARRÊT d'un match », en utilisant l'affichette « ARRÊT d'un match » mise à disposition de tous les clubs.
2. En cas d'incidents, avant toute décision finale d'arrêt du match, l'arbitre consulte, lors d'un arrêt qui peut être préventif, tous les officiels présents (assistants, observateur et délégué)
3. Un rapport circonstancié est rédigé par l'ensemble des officiels et envoyé dans les délais prévus
4. Si nécessaire, le « Protocole de signalement en cas d'agression d'un officiel » doit être enclenché selon la procédure établie.

### Rappel :

Un dirigeant bénévole qui arbitre une rencontre officielle est considéré comme un arbitre officiel. Il en a donc toutes les contraintes et toutes les prérogatives.

### **Arrêt du match : en cas d'évènements très graves**

#### ➤ Vous êtes intentionnellement agressé physiquement avant ou pendant le match :

- Menaces avec armes ou objets (ex : piquets de coin), coup, crachat (délibéré, agresseur face à vous), coup de tête (ou front contre front), gifle ou claque, jet d'objets vous atteignant (ex : ballon, bouteilles, ...) , prise à la gorge ou au cou, bousculade clairement provoquée entraînant votre chute ou votre recul significatif sur quelques mètres.

#### ➤ Vous êtes menacé de mort, vous ou vos proches :

- menaces de mort : la personne est très agressive et profère des termes très violents accompagnés ou non de gestes significatifs (ex : doigts balayant la gorge...) vous menaçant gravement vous-même ou les membres de votre famille.

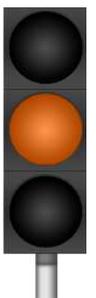
Exemples de termes très violents : « je vais te tuer, te crever, t'égorger, t'exploser, te casser la tête, t'enc..., je t'attends après le match, on sait où tu habites (où tu travailles) et on va s'occuper de ta femme (ou de tes enfants.. !) ...etc...

#### ➤ Vous êtes l'objet d'insultes racistes ou discriminatoires manifestes et réitérées



### **Interruption préventive: mettre les fautifs face à leurs responsabilités (cas sérieux mais moins graves)**

- Si vous êtes insulté (sauf propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés), agrippé (.. accroché.., attrapé..), par le bras ou l'épaule, sans violence ou agressivité par un joueur ou officiel d'équipe, mécontent ou énervé, qui vous reproche une décision, menacé de façon peu audibles, floues, indéterminées, évasives par un joueur ou officiel d'équipe en vous tournant le dos ou situé non à proximité immédiate de votre personne
- Si des menaces, des insultes, des propos racistes ou discriminatoires manifestes et réitérés sont le fait de spectateurs
- S'il y a des lancements de pétards ou d'engins pyrotechniques pouvant mettre en danger des personnes
- Si le comportement des joueurs devient trop agressif au point de vous rendre dans l'impossibilité de maîtriser la rencontre ou de pouvoir en assurer un déroulement normal



**Vous interrompez la rencontre et vous réunissez les fautifs dans le vestiaire des arbitres (club, organisateur, capitaines, dirigeants, éducateurs) pour les mettre face à leurs responsabilités.**

**Si vous sentez que la situation peut s'améliorer, vous reprenez le cours de la rencontre.**

**Mais la rencontre sera DEFINITIVEMENT ARRETEE au prochain incident.**

### **Pas d'arrêt de match ...**

- Si vous êtes bousculé involontairement par un joueur qui va disputer le ballon ou qui se replace
- Si le ballon vous atteint alors que le jeu se déroule (tir dévié ou placement inadapté de votre part...)
- Si vous êtes « enlacé » sans violence ou agressivité
- Si vous trébuchez ou tombez en heurtant un joueur



# Protocole de signalement en cas d'agression d'un officiel

Officiels = arbitres, assistants, bénévoles faisant office d'arbitre ou d'assistant, délégués, observateurs du DMF ou de la LGEF



*Le jour du  
match*

## CORRESPONDANTS

M. MERULLA 06 12 06 45 17  
M. BARRAT 06 64 41 20 25  
M. ZARBO 06 22 63 70 14  
M. AULBACH 06 75 89 58 14  
M. WERNET 06 62 08 54 88  
M. TAESCH 06 09 92 66 34

*Le jour du match  
ou  
le lendemain*

**AGRESSION**  
Match arrêté

**1**

**APPELER**

**2**

**PORTER  
PLAINTE**

**3**

**CONSULTER  
un MÉDECIN**

Suite à :

1. Brutalités,  
coups intentionnels
2. Menaces de mort  
caractérisées lors d'une  
rencontre
3. Propos ou comportements  
racistes ou discriminations

**17**

**POLICE ou GENDARMERIE**

A la brigade de gendarmerie  
ou  
au commissariat de police  
compétent sur le territoire de  
la rencontre **dès après les faits**  
(dans un délai de 48 heures)

Rédiger le rapport officiel  
circonstancié et objectif avec la  
collaboration du référent local  
diligenté.

Faire établir,  
le jour même de  
préférence,  
**un certificat médical**  
constatant les blessures et  
précisant la durée de  
l'interruption temporaire de  
travail (ITT)

- Longueur : minimum 25 m (38 m pour les matches internationaux) et maximum 42 m.
- Largeur : minimum 16 mètres (20 m pour les matches internationaux) et maximum 25 mètres.

# Le Futsal

## Ballon (spécifique)

- Cuir ou de matière adéquate. Circonférence : 64 cm au plus et 62 cm au moins.
- Poids : 440 grammes au plus et 400 g au moins au début du match.
- Pression : entre 0.6 et 0.9 atmosphère (600-900 g/cm<sup>2</sup>) au niveau de la mer.

## Nombre de joueurs

- Tout match est disputé par deux équipes composées de cinq joueurs au maximum (trois au minimum au coup d'envoi), dont l'un est le gardien de but. De même le match sera arrêté si une équipe se retrouve avec moins de trois joueurs en cours de jeu.
- Le nombre maximum de remplaçants autorisé est de sept, mais il peut être de 9 suivant les Fédérations
- Un nombre illimité de remplacements est permis durant un match.
- Un joueur qui a été remplacé peut revenir sur le terrain de jeu pour remplacer un autre joueur.
- Un remplacement peut être effectué quand le ballon est en jeu ou hors du jeu

## Durée de la rencontre

- Le match se compose de deux périodes de 20 minutes chacune en temps réel ou 25 de minutes. En LLF, la durée des rencontres est variable et en fonction du nombre de matches, notamment en Coupes, où il y a plusieurs rencontres dans la même journée
- Les équipes ont la possibilité de demander une minute de temps mort lors de chaque période. Le temps mort est accordé une fois que le ballon est en possession de l'équipe qui l'a demandé et qu'il n'est plus en jeu.
- La mi-temps ne doit pas excéder 15 minutes

## Arbitrage

- Il est géré par un quatuor d'arbitres.
- Un arbitre principal est désigné avant la rencontre et dispose de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des Lois du jeu. C'est toujours lui qui aura le dernier mot en cas de désaccord avec l'autre arbitre central.
- Un deuxième arbitre est désigné pour couvrir le côté du terrain opposé à celui de l'arbitre principal.
- Un troisième arbitre assiste le duo central depuis le bord du terrain et a pour principale fonction de comptabiliser les fautes des deux équipes. Un chronométrateur est, entre autres, chargé de veiller à la durée normale du match, arrêtant par exemple son chronomètre lorsque le ballon sort des limites du terrain lors d'une rencontre disputée en temps réel.
- A noter qu'en Grand Est, les rôles des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> arbitres sont tenus en général par des membres de la Commission, à la table de marque

## Cumul de fautes

- Toutes les fautes commises entraînant un coup franc direct sont cumulées.
- Jusqu'aux cinq premiers coups francs directs, l'équipe fautive peut faire dresser un mur qui doit se tenir au moins à 5 mètres du ballon.
- A compter de la sixième faute cumulée par une équipe : celle-ci n'a plus le droit de dresser un mur pour contrer le ballon. Le tireur doit botter le ballon (du second point de réparation soit à 10 m face au but adverse) avec l'intention de marquer et ne peut le passer à l'un de ses partenaires. Toutefois si un joueur commet la faute dans sa propre moitié de terrain, entre la ligne imaginaire de dix mètres et la ligne de but, mais hors de la surface de réparation, le coup franc sera exécuté depuis le second point de réparation ou à l'endroit de l'infraction selon le choix de l'équipe bénéficiant du coup franc.
- le cumul des fautes repart à zéro en début de seconde période. En cas de prolongations, il n'y a pas de remise à zéro des fautes de la seconde période.

## Autres particularités

- La rentrée en touche et les corners s'effectuent au pied
- Les joueurs possèdent 4 secondes pour effectuer certaines remises en jeu (coup de pied de but, relance du gardien, coups francs, touches ou corners). En cas de dépassement la reprise du jeu reviendra à l'adversaire soit par un CFI ou CPB (cas du corner). Cette disposition ne s'applique pas pour le coup d'envoi, ni le coup de pied de réparation.
- Un but marqué directement sur coup d'envoi ne sera pas validé
- Sur rentrée de touche : le ballon doit être placé à l'endroit où ce dernier est sorti des limites du terrain ou tout au plus, hors du terrain à 25 cm dudit endroit

## Les Référents

Pour la CRA (ter. Lorraine) : Thierry DERET  
 Pour la CDA Moselle : Vincent MERULLA

[thierry.deret@orange.fr](mailto:thierry.deret@orange.fr)  
[vmerulla@moselle.fff.fr](mailto:vmerulla@moselle.fff.fr) qui vous aiguillera vers les responsables des SCA